

27.10.2004 - 16:00 Uhr

Entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le tabac

Lausanne (ots) -

En accord avec la directive européenne relative aux produits du tabac, qui est déjà appliquée par les états membres de l'UE, une nouvelle ordonnance sur le tabac entrera en vigueur en Suisse le 1er Novembre 2004. Les fabricants de cigarettes ont 18 mois pour appliquer les nouvelles directives. British American Tobacco Switzerland accepte la nouvelle ordonnance et, sur le fond, est d'accord avec l'issue des négociations.

Qu'est-ce qui va changer, concrètement? Les avertissements sanitaires figurant sur les paquets de cigarettes sont sensiblement agrandis (35%) sur le devant et (50%) au dos du paquet. L'ordonnance prescrit 16 différents textes (2 pour le devant, 14 pour le dos) qui doivent être utilisés alternativement. Les désignations telles que "Light", "Légères" ou "Mild", utilisées jusqu'ici comme composantes du nom ou comme ajouts explicatifs, sont interdites. C'est pourquoi British American Tobacco Switzerland a déjà changé la désignation de certains de ses produits et procédera aux adaptations requises pour les produits non encore modifiés. En outre, les teneurs maximales pour les cigarettes seront limitées à 10 mg pour le goudron, à 1 mg pour la nicotine et à 10 mg pour le monoxyde de carbone (CO). Ces règlements sont valables pour tous les produits du tabac et toutes les marques en Suisse.

La nouvelle ordonnance sur le tabac n'aura aucune influence sur la qualité et le goût des cigarettes. British American Tobacco Switzerland s'engagera à appliquer les nouvelles directives en Suisse, dans les délais et conformément à la loi, et poursuivra activement le dialogue avec les autorités et les consommateurs sur toutes les questions liées au tabac.

British American Tobacco Switzerland occupe environ 650 personnes en Suisse et possède une usine de production à Boncourt (Jura). Elle produit principalement les marques Parisienne, Barclay, Lucky Strike, Marylong, Select, Marocaine, Vogue, Dunhill et Pall Mall.

Contact:

Pour des demandes en français ou en anglais:

British American Tobacco Switzerland S.A.

Contact: Laurent Comtet, Press Officer

Tél. +41/21/614'16'14

Mobile +41/79/408'02'14

Fax +41/21/614'13'90

E-mail: laurent_comtet@bat.com

Internet: www.bat.ch

Pour des demandes en allemand:

wickpr

Christian Wick

Tél. +41/1/256'86'98

Mobile +41/79/405'11'44

Fax +41/1/256'86'01
E-mail: christian.wick@wickpr.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000539/100481461> abgerufen werden.